



Location d'un appartement

Par **Luciedjl**, le **28/08/2014** à **08:39**

Bonjour à tous,

Je me permets de vous contacter car nous nous retrouvons dans une situation un peu particulière.

Mon père, aujourd'hui décédé, avait loué un appartement et, avec l'accord du propriétaire, installé une belle cuisine neuve d'environ 9 000 euros.

Suite à son décès, nous avons constaté qu'il avait un retard de paiement de loyer d'environ 5 500 euros.

Nous avons donc demandé au propriétaire de solder la dette des loyers par le fait de garder la cuisine.

Un refus catégorique...

Aujourd'hui, le propriétaire nous dit qu'il faut bien que nous nous renseignons avant de venir récupérer la cuisine car il dit:

- qu'il y a eu un état des lieux de sortie qui a été fait avec la cuisine dedans
- qu'il y a eu un état des lieux d'entrée avec le nouveau locataire et là aussi la cuisine y figurait
- qu'il faudra sûrement reloger le locataire le temps de faire les travaux pour récupérer cette cuisine...

Je pense qu'il a essayer de nous intimider pour que nous ne récupérions pas la cuisine et ainsi qu'il la garde et qu'en plus nous lui payons les loyers restants à régler.

Pourriez-vous nous renseigner sur ce que nous avons le droit de faire? Peut-on récupérer sans souci cette cuisine car nous avons la facture et même s'il y a eu un état des lieux de sortie et d'entrée de faits?

Dans l'attente d'un retour de votre part et d'une aide, je vous en remercie tous par avance.

Bonne journée à vous,